

- VILLE DE FRESNES -

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE LA GEOTHERMIE

Séance du 18 septembre 2023

COMPTE RENDU

L'an deux millevingt-trois, ledix-huit septembre, à dix-sept heures trente, la commission consultative des services publics locaux de la commune de Fresnes s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Marie Chavanon, Maire, Présidente.

Étaient présent.es : Monsieur Régis Oberhauser vice-président et Monsieur Olivier Guillotin représentants la Commune— Madame Anne Saouzanet représentant les locataires pour le domaine de la géothermie – Monsieur Marc Maury représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie—Madame Lila Daidi et Madame Anaïs Thire représentant la société Sofrege—Madame Julie Schwartz représentant la société Sermet - Madame Marjorie Guin, directrice générale adjointe – Madame Jézabel Roy, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement.

Étaient excusé.es : Madame Marie Chavanon, Présidente—Madame Marie Leclerc-Bruant et Monsieur Christophe Carlier représentant la Commune – Monsieur Robert Casalis représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie – Monsieur Zakaria Nour représentant les locataires copropriétaires pour le domaine de la géothermie.

Membres du comité consultatif du service public de la géothermie présents : Madame Paule Frachon, Monsieur Kaddour Metir, Madame Claire Lefebvre, Monsieur Pascal Manat, Monsieur Christian Caristan, Monsieur Michel Souillac, Monsieur Dominique Soyer, Monsieur Bernard Guerin, Monsieur Toufik Zitouni.

La séance est ouverte par M. Oberhauser à 17h30 qui informe les participant.es de l'empêchement de la Présidente. Il rappelle le rôle de la présente commission ainsi que l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que, comme pour les précédentes commissions consultatives de services publics locaux, cette séance se déroule en présence des membres du comité consultatif du service public de la géothermie (CCSPG). Dans cette configuration, les membres du CCSPG émettront d'abord leurs avis sur le rapport d'activité avant que les membres de la CCSPL procèdent au vote.

- **Présentation du rapport d'activité 2022 de la société Sofrege**

Mme Daidj présente le bilan d'activité 2022 de la société Sofrege dont la présentation est jointe au présent compte-rendu. Cette présentation est suivie d'une présentation de l'espace client Sofrege par Mme Anaïs Thire.

- **Échanges**

M. Kaddour Metir s'interroge sur la possibilité pour les locataires de pouvoir accéder à l'espace client –Mme Daidj indique que l'espace client est uniquement accessible aux gestionnaires et aux abonnés. M. Oberhauser précise que les membres des conseils syndicaux devraient pouvoir avoir accès à l'espace clients. Concernant les bailleurs sociaux, ils ont la responsabilité du suivi des factures et de la répartition des charges, ils doivent également assurer une communication transparente sur les régularisations opérées. Les amicales de locataires peuvent solliciter les factures auprès de leur bailleur. Il est rappelé que la Ville est intervenue auprès d'un bailleur sur cette question cette année. Par ailleurs les ateliers menés auprès des abonnés et des usagers lors de l'année 2022 permettent aussi aux usagers de mieux comprendre leurs factures.

M. Zitouni demande une précision sur l'utilisation de gaz dans la centrale en complément des chaudières mises à dispositions –Mme Daidj précise que l'utilisation du gaz en centrale est d'abord privilégiée car les équipements sont plus efficaces. L'appoint gaz est nécessaire en cas de pic de froid. M. Oberhauser précise que les chaufferies mises à dispositions servent principalement à l'ilotage en cas de panne sur le réseau pour assurer la fourniture de chauffage.

M. Manat s'interroge sur l'absence d'éléments concernant le bouclier tarifaire dans la partie de la présentation concernant l'évolution du prix du gaz. –Mme Daidj rappelle que le bouclier tarifaire est appliqué à une période donnée et ensuite versé en fin d'année, cependant ce calcul est possible. M. Oberhauser précise que le bouclier tarifaire ne concerne qu'une partie des factures car ils'applique uniquement aux logements, les équipements publics à l'exception des résidences pour personnes âgées et les entreprises en sont exclus. Par ailleurs, le bouclier tarifaire n'ayant pas vocation à perdurer, il est important d'avoir une compréhension réelle des évolutions du prix des énergies.

Mme Frachon demande confirmation que le prix moyen de la facture annuelle par logement pour le réseau de géothermie s'élève bien à 1 200 euros, afin de poursuivre son dialogue auprès des bailleurs sociaux – Mme Daidj confirme ce montant. M. Oberhauser précise que ce montant comprend la fourniture de chaleur ainsi que le coût des équipements du secondaire.

M. Guillotin demande comment s'explique les recettes de Sofrege en augmentation de 21% avec un seul raccordement sur l'année 2022 –Mme Daidj, indique que la hausse des ventes de chaleur est directement liée à la hausse des charges d'exploitations. Elle rappelle le mode de facturation de la chaleur : le R1 qui reflète le cout de production de la chaleur qui évolue en fonction du coût de la chaleur. Le R2 qui comprend l'abonnement la maintenance, les investissements sur le réseau et dont l'évolution est stable.

M. Guillotin note que le produit d'exploitation de 2021 apparait uniquement en pourcentage dans la présentation et trouverait intéressant que les chiffres puissent également être présentés.M. Oberhauser prend acte de la nécessité d'être encore plus pédagogique avec l'organisation d'un nouvel atelier sur le prix de la chaleur.

M. Guillotin s'interroge sur le prospect 2023 intitulé « Parc de la Cerisaie » et souhaite que soit précisé de quel terrain il s'agit (parc commercial de la Cerisaie, terrain Innovespace, ZAE de la Cerisaie nord) : M. Oberhauser confirme que la Ville et Sofrege sont en négociation avec ICADE, (gestionnaire du parc commercial de la Cerisaie) car ils devront respecter les dispositions du décret tertiaire. La précision entre les différents prospects sera faite. Il précise également que la faisabilité du raccordement de la ZAE Cerisaie Nord, située avenue de Stalingrad sera étudiée en gardant pour objectif que cette opération ne devra pas impacter le coût pour l'usager.

M. Zitouni s'interroge sur le développement du réseau et la capacité à maintenir le taux d'énergie renouvelable dans le cadre des futurs raccordements –M. Oberhauser rappelle que le schéma directeur du réseau de chaleur approuvé en 2018, dont les objectifs sont la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction du recours aux énergies fossiles, a identifié la nécessité de recourir à une source supplémentaire d'énergie renouvelable. Dans ce cadre un avenant n°3 au contrat de concession a été acté le 17 avril 2023 pour le forage d'un 3^e puit. Il rappelle que ce travail a été réalisé en collaboration avec les usagers et les abonnés, notamment pour le maintien des tarifs. Le début des travaux interviendra à l'hiver 2024 avec une

mise en service prévisionnelle au début de l'année 2026. Il est essentiel que ces délais soient tenus pour pallier à la fin du contrat d'obligation d'achat de production d'énergie issue de la cogénération.

- **Avis du CCSPG**

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2022 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

- **Avis de la CCSPL :**

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2022 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

La séance est levée à 19h.

Fait à Fresnes, le 27 septembre 2023

Le vice-président
Régis Oberhauser